



COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE
N° 2025-12-09-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2025-12-09-01

Domaine : Emprunts

Objet : Réalisation d'emprunts

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3 ;

Vu le budget primitif du 09/04/2025 et la décision modificative du 16/09/2025 ;

Considérant que le conseil municipal du 03/06/2025 a donné délégation au maire de procéder, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Considérant la nécessité de disposer de financement à long terme pour réaliser les dépenses des travaux de requalification des espaces publics du centre bourg ;

Le Maire de Briatexte,

DECIDE :

- ✓ Article 1 : Pour financer les travaux de requalification des espaces publics du centre bourg, de contracter auprès de la banque des Territoires trois emprunts d'un montant global de 1 400 000.00 €.
- ✓ Article 2 : De signer les trois contrats de prêt avec la banque des territoires aux conditions suivantes :
 - Prêt « Cohésion Territoriale » pour les dépenses d'aménagement des espaces publics du centre-bourg du projet de requalification des espaces publics du centre bourg:
 - Montant du contrat de prêt : 1 197 000.00 €.
 - Durée du contrat de prêt : 25 ans.
 - Versement des fonds : 01/02/2026.
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur + 1.30%.
 - Mode d'amortissement : Prioritaire.
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

- Prêt « Transformation Ecologique » pour les dépenses de désimperméabilisation et renaturation du projet de requalification des espaces publics du centre bourg :
 - Montant du contrat de prêt : 176 000.00 €.
 - Durée du contrat de prêt : 25 ans.
 - Versement des fonds : 01/02/2026.
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur + 0.50%.
 - Mode d'amortissement : Prioritaire.
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

- Prêt « Transformation Ecologique » pour les dépenses de mobilité douce du projet de requalification des espaces publics du centre bourg :
 - Montant du contrat de prêt : 27 000.00 €.
 - Durée du contrat de prêt : 25 ans.
 - Versement des fonds : 01/02/2026.
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur + 0.50%.
 - Mode d'amortissement : Prioritaire.
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

- ✓ Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain conseil municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Briatexte, le 9 décembre 2025

Le Maire,
Alain GLADE

